

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 24 avril 2020 – n° 308

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : ds.a2@sports.gouv.fr

Téléchargement des pièces jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

COVID-19

Masques et établissements publics

La reprise progressive d'activités en présentiel, l'usage des transports en commun, le développement des interventions sur site ou contacts avec le public pourra nécessiter une adaptation de la doctrine d'usage des masques applicable pendant le confinement, mais également des circuits de commandes et des volumes. Dans ces conditions, **il vous appartient (CREPS et opérateurs nationaux) de passer d'ores et déjà commande des fournitures pour votre établissement** avec la préconisation de 2 masques à "usage professionnel" (hors sanitaire) par personne et par jour afin d'assurer la protection des agents et des usagers de votre établissement.

A ce stade, la doctrine post confinement de port du masque pour les agents de l'Etat n'est pas encore connue ; les orientations gouvernementales seront précisées dans le courant de la semaine prochaine, mais nous vous invitons donc à passer commande soit par :

- l'UGAP ;
- soit par la plateforme «[StopCovid19.fr](#)» qui est mise en place avec le soutien du Ministère de l'économie et des finances.

Nous invitons les **opérateurs nationaux**, qui ont reçus du SGMS ce midi un tableau de reporting sur le sujet, de le renseigner. Cela ne vous obère pas de passer tout de même commande via l'UGAP ou la plateforme «[StopCovid19.fr](#)».

Les coûts de ces dépenses supplémentaires (dans la limite de la préconisation ci-dessus) devront **intégrer le tableau relatif aux impacts budgétaires** dans sa rubrique *fonction support*.

Vie des établissements

Campagne 2020 de labellisation "Génération 2024" - prolongation

Avec la crise du COVID-19, nous informons que la date limite de dépôt de dossier candidature du label Génération 2024 **est repoussé au 1er juin 2020**.

Pour rappel, ce label est destiné à encourager la pratique physique et sportive des élèves et des étudiants, de favoriser les passerelles entre le monde scolaire-universitaire et le mouvement sportif. Il s'appuie sur un cahier des charges fixant quatre objectifs :

- développer des liens entre l'établissement supérieur et son environnement associatif sportif ;
- participer à la recherche et aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
- accompagner ou accueillir les sportifs de haut niveau ;
- ouvrir les équipements sportifs implantés au sein des établissements aux clubs et entreprises locales.

Les dossiers de candidature devront décrire les moyens mis en œuvre pour encourager la pratique physique et sportive des étudiants et accompagner les sportifs de haut niveau dans leur cursus, en s'appuyant sur les quatre volets du cahier des charges. Chaque établissement transmettra son dossier de candidature par voie numérique aux Références Génération 2024 du Rectorat et de votre DRDJSCS avec en copie [Pierre-Emmanuel PANIER](#) de la direction des sports qui est à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Vous trouverez également en pièces-jointes, le cahier des charges, le courrier des ministres, la liste des référents académiques / régionaux DRDJSCS ainsi que la liste des labellisés.

Mission ISST - précisions

Jusqu'à la création des nouveaux services dans le cadre de la réforme de l'OTE et durant cette période intermédiaire, les compétences de l'IGESR (ex-IGJS) sur les champs social, jeunesse, sports, vie associative demeurent les suivantes :

- Administration centrale : direction des sports, direction de la jeunesse et de la vie associative, agence du service civique ;
- Établissements : tous les établissements placés sous l'autorité de la ministre des sports (INSEP, CREPS, écoles nationales) ;
- Services déconcentrés : DRJSCS, directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), sachant que les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP) relèvent pour leur part de la mission ISST du CGAAER.

Formation professionnelle

Certificat de réalisation des actions de formation

Le ministère du Travail a mis en ligne, vendredi 17 avril 2020, un "certificat de réalisation des actions de formation" (en PJ). Ce document vise à simplifier les relations entre les Opcv, les entreprises et les prestataires de formation. Il concerne tous les types d'actions de formation continue, d'alternance, de VAE et de bilan de compétences. Il doit permettre de "fluidifier les modalités de paiement à partir d'un document de référence simple et basé sur un principe de confiance".

Bien que se concrétisant en pleine crise sanitaire du Covid-19, cette initiative a vocation à être pérenne et restera donc en vigueur une fois le plan d'urgence levé. Le nouveau "certificat de réalisation des actions de formation" s'impose à l'ensemble des opérateurs de compétences qui doivent donc y avoir recours depuis sa mise en ligne. Le "certificat de réalisation des actions de formation" est un document simplifié d'une seule page. Il permet d'identifier le dispensateur de formation (CFA, organismes de formation, entreprise pour les formations internes...), le bénéficiaire de la formation, la nature de l'action de formation, ses dates et sa durée. Cette convention s'appliquant également aux formations à distance, il est précisé que pour ces dernières la durée à prendre en compte concerne "la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser".

Webconférence - à une meilleure appropriation de la loi LCAP 2018

L'Action de Formation en Situation de Travail – AFEST : Kézaco ?

A l'initiative de l'équipe pédagogique du RNSPF une Webconférence animée par Claire PFAUWADEL – Directrice de Trajectoire Formation sera organisée le jeudi 30 avril de 10h30 à 12 h.

Dans cette période si particulière, les inédits se succèdent pour le RNSPF ; alors que nous sommes privés des situations de travail réelles et que la FOAD est à peu près antinomique à l'AFEST, une conférence à distance sur l'AFEST vous est proposée :

- Comprendre ce qu'est l'AFEST ?
- Qu'est-ce que l'AFEST peut apporter dans un parcours de formation ?
- Quelles sont les conditions de sa mise en œuvre ?

Les Inscription ici sont [ici](#) ou par rnspf@creps-dijon.sports.gouv.fr

Séminaire sur l'ingénierie numérique

Dans le cadre du plan de continuité pédagogique du RNSPF, ce dernier organise un séminaire virtuel du 5 au 7 mai prochain ouvert à tous. Ce dernier portera entre autre sur :

- Les expérimentations pédagogiques développées après de cette période de confinement ;
- Une analyse des bonnes pratiques émergentes dès plus d'un mois de FOAD ;
- La présentation des futurs MOOC ;
- Une réflexion sur les procédures d'évaluation du travail à distance, animée par des universitaires partenaires du RNSPF.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Toutes les infos concernant le séminaire du RNSPF](#) (5 au 7 mai 2020) ou rnspf@creps-dijon.sports.gouv.fr.

Relations internationales

A l'initiative de la Présidence croate, une visio-conférence des Ministres des sports de l'Union européenne a eu lieu ce 21 avril pour échanger sur l'impact de l'épidémie de Covid-19 dans le secteur du sport et les moyens mis en œuvre pour y faire face. Lors de la visio-conférence, tous les Etats-membres ont souligné l'immense impact de la crise sur le secteur sportif et l'intérêt d'échanger des informations et des bonnes pratiques, tant concernant les mesures de soutien économique et social au secteur que les conditions de reprise progressive de l'activité physique et sportive pour les athlètes de haut-niveau et pour les citoyens.

Mariya GABRIEL, commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, chargée du sport, a présenté les instruments et ressources d'assistance de la Commission européenne et a invité les États membres à les utiliser pour le secteur du sport. Les États-membres ont souligné la nécessaire flexibilité quant à l'utilisation des financements européens, que ce soit Erasmus + ou les fonds structurels en soulignant la contribution du sport à la cohésion territoriale.

La Commissaire a indiqué que la Commission européenne voulait lancer une étude sur l'impact de la crise sur le secteur sportif et souhaitait par ailleurs organiser d'ici la fin de l'année un dialogue avec les représentants des Etats et du monde sportif sur le futur du sport européen après cette crise. La Commissaire Mariya Gabriel et les Etats-membres ont également souligné le rôle encore plus important du sport pour aider la société à se relever de la crise et la nécessité que l'élaboration du futur programme de travail de l'UE pour le sport 2021-2024 prenne en compte les leçons de la crise pour contribuer à renforcer la résilience du sport.

La France était représentée par la Ministre des Sports, Roxana Maracineanu, qui a insisté sur trois enjeux majeurs nécessitant une coordination européenne :

- L'accroissement des moyens budgétaires dédiés au sport (programme Erasmus +, semaine européenne du sport, mobilisation des fonds structurels) et sa prise en compte dans la future programmation pour 2021-2027 ;
- Les modalités d'organisation de la reprise des activités sportives et associatives, notamment au regard des enjeux sanitaires et médicaux ;
- La nécessité de créer les conditions d'un réel dialogue avec les fédérations internationales et européennes, pour aborder les questions de solidarité, de mécanismes de régulation et de calendriers sportifs.

La Ministre a conclu en souhaitant poursuivre l'échange avec ses homologues.

Plus d'informations DS.MAEI@sports.gouv.fr

Appel à projets européens « Le sport en tant qu'instrument d'intégration et d'inclusion sociale des réfugiés »

La Commission européenne vient de publier un appel à propositions visant à soutenir les projets sportifs axés sur l'intégration des réfugiés. Il pourra par exemple s'agir d'activités sportives visant à encourager la participation des réfugiés aux sociétés de l'UE ; de préparation et formation des entraîneurs et du personnel sportif qui œuvreront à l'intégration et à l'inclusion sociale des réfugiés par le sport ; de développement d'activités et d'identification de bonnes pratiques en matière de participation des réfugiés à des activités sportives visant leur intégration dans les sociétés d'accueil. Ces activités doivent avoir lieu dans les États membres de l'UE, pour une durée comprise entre 24 et 36 mois, entre le 01.01.2021 et le 31.12.2023. Le montant de subvention sera compris entre 200 000 et 300 000 euros par projet.

Le formulaire de candidature devra être transmis avant le 01.06.2020 à midi.

[Plus d'informations](#)

Prix du Sport #BeInclusive 2020

Le prix du sport #BeInclusive EU invite toutes les organisations - publiques ou privées, commerciales ou à but non lucratif en Europe - qui ont développé avec succès des projets sportifs visant l'inclusion sociale à soumettre leurs initiatives avant le 30 Juin 2020, 12h00. Les projets gagnants seront présentés pour inspirer d'autres organisations et personnes en Europe : les trois projets gagnants, qui seront annoncés en novembre lors d'une cérémonie spéciale de remise des prix à Bruxelles, se verront attribuer 10 000 euros. Six projets présélectionnés recevront chacun 2 500 euros

[Plus d'informations](#)

Ressources humaines

Paye du mois de mai - COVID-19

Veuillez-trouver en pièce-jointe la FAQ de la DGFIP relative aux gestions de paye. Le bureau des rémunérations apporte également les éléments suivants sur la possibilité de notifier ou non des mouvements de type 91-92 sur la paye de mai :

- dans le cadre d'une prise en charge, ces mouvements font partie des mouvements obligatoires : ils doivent être notifiés.
- dans le cadre d'un changement d'adresse : pas de notification sur 05/2020.

Calendrier

- Le lundi 27 avril : CTM JS

A la semaine prochaine

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigurateurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)